

CHARTRE

*des
droits
et libertés
de la
personne
accueillie*



1 PRINCIPLE DE
NON-
DISCRIMINATION

2 DROIT À UNE
PRISE EN CHARGE OU À UN
ACCOMPAGNEMENT
ADAPTÉ

3 DROIT À
L'INFORMATION

4 PRINCIPLE DU LIBRE CHOIX,
DU CONSENTEMENT
ÉCLAIRÉ ET DE LA
PARTICIPATION DE LA PERSONNE

5 DROIT À LA
RENONCIATION

6 DROIT AU
RESPECT DES
LIENS FAMILIAUX

7 DROIT À
LA PROTECTION

8 DROIT À
L'AUTONOMIE

9 PRINCIPLE DE
PRÉVENTION ET
DE SOUTIEN

10 DROIT À L'EXERCICE DES
DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS
À LA PERSONNE
ACCUEILLIE

11 DROIT
À LA PRATIQUE
RELIGIEUSE

12 RESPECT DE LA
DIGNITÉ
DE LA PERSONNE ET
DE SON INTIMITÉ

